

EVALUATION DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE D'UNE U.E – CMAH MONS

Chargé(s) de cours : Brigitte ROELS	Année scolaire :/.....	
Unité d'enseignement : TECHNIQUES DU VITRAIL ET DU TIFFANY	Code : 610030U11C1	
Nom, prénom étudiant :	N° adm : 71	UE déterminante : OUI/NON

Seuil de réussite

De manière autonome au départ d'un projet dessiné imposé par le chargé de cours en utilisant le matériel spécifique et dans le respect des règles de l'art

AA1 <ul style="list-style-type: none"> ◆ De réaliser un projet décoratif en volume, associant une grisaille et utilisant la technique du : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Vitrail</i> ○ <i>Tiffany</i> ➤ Equilibre entre sujet et fond ➤ Règle de composition et de couleur 	A/NA
AA2 <ul style="list-style-type: none"> ◆ D'expliquer et de justifier la ou les techniques utilisées <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les outils leur usage et sécurité (vitrail, tiffany, grisaille) ➤ Déterminer les différentes techniques et leurs étapes 	A/NA
Pourcentage (50%) uniquement si tous les AA sont atteints	50% (a)

Critères incontournables *

Pour atteindre le seuil de réussite, tous les AA doivent être maîtrisés et le pourcentage total est nécessairement de 50%,

Degré de maîtrise

degré de l'originalité et les qualités esthétiques	/20
degré de pertinence des justifications	/10
degré de la qualité de finition du travail	/20
Pourcentage total	/50 (b)

POURCENTAGE FINAL DE L'UE (a)+(b) :/100

Motivation(s) d'ajournement / refus :

.....

 Le conseil des études évalue l'atteinte du seuil de réussite de chaque AA sachant que l'évaluation de plusieurs AA peut se faire lors d'une épreuve qui a un caractère global
 Pour chaque AA, on peut identifier le (ou les) critère(s) de réussite permettant d'objectiver l'évaluation,
 Il est conseillé de choisir un nombre limité de critère essentiels,

Pour chaque évaluation intervenant dans l'évaluation certificative, il est nécessaire d'identifier le ou les AA visés,
 Pour atteindre le seuil de réussite, tous les AA doivent être maîtrisés et le pourcentage total est nécessairement de 50%,
 Le degré de maîtrise ne sera pris en compte que si l'étudiant a atteint le seuil de réussite,
 Les critères du degré de maîtrise seront pris en compte pour déterminer le pourcentage entre 50 et 100 (v. RGE, art. 14, §4, 2ème al.)